

Profession EDUCATION

Les nouvelles technologies à l'École UN PARI SUR L'AVENIR

PHILIPPE MEIRIEU

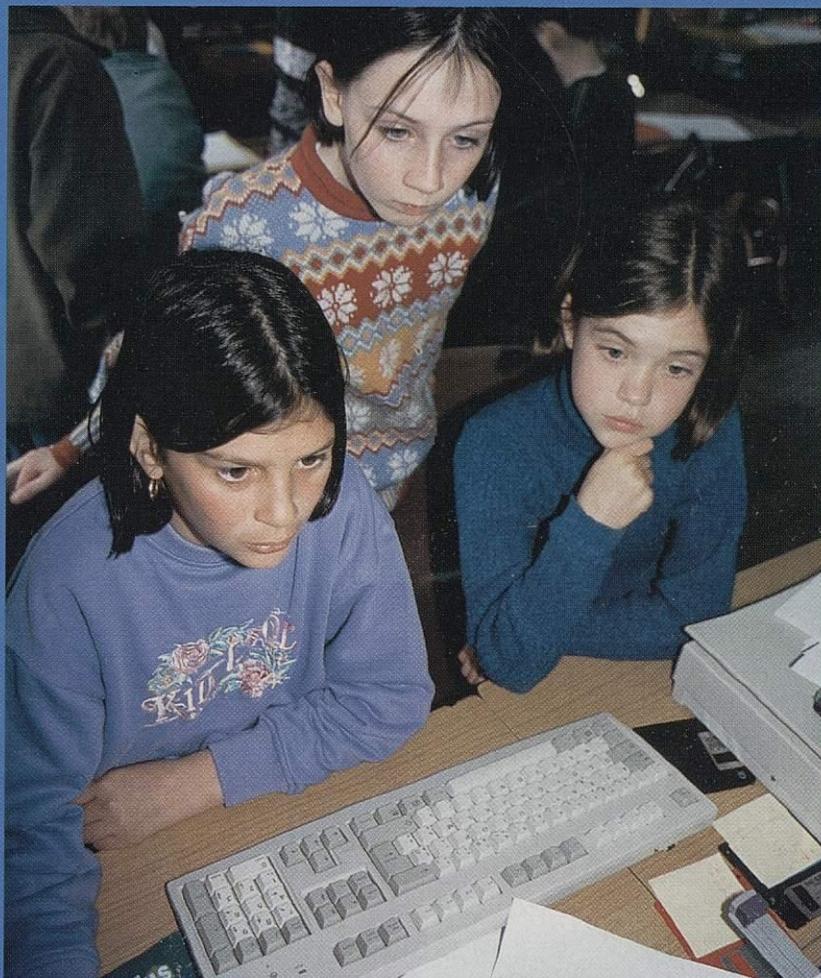
tire le bilan de son
expérience à l'INRP
et prend position dans
les débats qui traversent
notamment le collège,
L'invité, page 18

APPRENDRE ET TRAVAILLER AUTREMENT

Revoir les conditions de
l'appropriation des savoirs,
page 5

PLANIFICATION

Toujours rien de nouveau
à l'horizon,
page 4



Les technologies de l'information et de la
communication vont-elles bouleverser
l'enseignement et transformer le métier ?

Dossier, pages 9 à 16

On a beau s'appeler Fabien Pelous, mesurer 1,98 m pour 115 kilos et être Capitaine du XV de France, quand on tombe en panne loin de chez soi, on se sent aussi déstabilisé que n'importe qui.

Assurance auto GMF

Même avec le tarif Eco, vous bénéficiez d'une assistance 24h/24, 7j/7.
La GMF s'occupe de vous.



GMF. Assurément humain.

0802 804 806 (0,78F TTC/ la minute) - www.gmf.fr

GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 160 000 000 d'euros entièrement versé - RCS Paris B 398 972 901 - APE 660E
Entreprise régie par le code des assurances - Siège social : 76 rue de Prony 75857 Paris Cedex 17. Le détail des garanties est disponible dans la convention d'assistance.

ÉDITORIAL

SORTIR DE LA MÉLASSE

À reprendre les titres des cinq derniers éditoriaux de *Profession Éducation*, on peut sans grande difficulté avoir un résumé de la politique de l'Éducation nationale de ces derniers mois : *Poursuivre notre combat, Réussir la grève pour l'emploi, Quel gâchis !, Et maintenant ?, À vouloir satisfaire les uns et les autres...*

Aujourd'hui, nous ne savons toujours pas où en est la politique éducative souhaitée par Jack Lang. Nous avons la triste impression de pa-ta-ger dans la mélasse...

L'été arrive et on attend toujours. Tous les personnels souhaitent un signe fort, une direction, une mesure tonifiante, bref quelque chose qui donne la pêche avant de partir en vacances. Inquiétant et désolant à la fois.

Pendant ce temps, on continue d'opposer les partisans des savoirs à ceux de la pédagogie dans un combat réducteur, voire simpliste. À quand le grand débat, que la Nation se doit de mener, sur les missions de l'École ? La seule perspective des représentants politiques serait-elle celle d'échéances électorales à venir ?

Dans cette morne période, le collège pour tous est remis en cause, les classes hétérogènes sont montrées du doigt et, au lieu de réflé-

chir aux moyens de traiter à l'intérieur même des établissements les difficultés engendrées par cette hétérogénéité, on reparle à mots couverts du palier d'orientation en 5^e. Le ministre délégué Jean-Luc Mélenchon découvre le bienfait des 4^e technos pour les élèves en difficulté. Traiter l'échec scolaire par la relégation, les filières, quoi de plus simple, voire de rassurant. Encore fallait-il oser ! Affligeant ! Certes, Jack Lang, lors d'une audience toute récente, a désavoué son ministre délégué, il n'en demeure pas moins que le débat est relancé et gageons que notre revendication d'une culture commune, avec des parcours diversifiés, pour tous les jeunes à la fin de 3^e n'est pas gagnée d'avance. Par ailleurs, nous n'avons toujours pas d'éléments sur le budget 2001 et la concertation sur le fameux plan pluriannuel promis par le Premier ministre au soir du 16 mars débute laborieusement. Pour le moment, le ministère récolte des propositions auprès des organisations syndicales et des parents mais ne propose toujours rien. S'il s'agit de se battre pour des queues de cerise, le Sgen-CFDT n'en sera pas.

Pour autant, nous ne baissons pas les bras. Mais, plus que jamais, nous

sommes persuadés que l'appel lancé par notre organisation en février dernier demeure d'actualité. Sur les mêmes valeurs, les mêmes revendications, organisations syndicales, associations et chercheurs doivent agir ensemble pour contribuer à créer cette dynamique indispensable si l'on veut peser, si l'on veut contraindre le ministère de

l'Éducation nationale à abandonner sa politique du cahin-caha, du ni non, ni oui... en un mot, du sur-place.

En attendant, je souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances... et qui sait, la rentrée sera peut-être belle !

Jean-Luc Villeneuve
Le 12 juin 2000

Profession EDUCATION juin-juillet 2000 n° 98

actualité	Éditorial	page 3
	La planification contre le gel de l'emploi ,	page 4
	Apprendre et travailler autrement	page 5
en direct du terrain	Le 18 mai : mobilisation réussie	page 6
international	L'éducation en Afrique	page 7
initiatives	À l'écoute des aides-éducateurs	page 8
dossier	Les nouvelles technologies de l'information et de la communication	pages 9 à 16
infos	Outils , lectures, petites annonces	page 17
l'invité	Philippe Meirieu	page 18
métier	Cahiers École folioté de I à IV, Collège lycée CIO folioté de I à VIII suivant les éditions	

Couverture : Nono

SGEN CFDT
Une dynamique solidaire



Vincent Fabre

*Dernière minute, ce 20 juin,
Jack Lang vient de s'exprimer
sur l'école primaire.*

*Le silence est certes rompu ;
pour autant, au delà d'une
absence totale de concertation
et au delà d'affirmations
sur les missions assignées
à l'École que le Sgen-CFDT
partage, les interrogations,
les inquiétudes, les
désaccords prédominent.*

Bonnes vacances !

EN BREF

PLUS FORT À JEUNESSE ET SPORTS

Aux élections de mai du comité technique paritaire ministériel, le Sgen-CFDT avec 13,8 % progresse de 0,6 point. La Fen reste majoritaire avec 45,6 % mais enregistre un recul de 3,4 points. Les autres listes obtiennent respectivement : FSU 21,5 % (+ 1,8); FO 8,8 % (+ 2,9); CGT 7 % (- 1,4). La CFTC et la CGC qui n'avaient pas de listes en 1997 recueillent 1,6 % chacune. Les 10 sièges sont désormais répartis entre la Fen (4), la FSU (2), le Sgen-CFDT (1) et FO (1), qui gagne ce siège au détriment de la CGT.

Aux comités techniques paritaires locaux, il y aura un second tour pour l'Île-de-France, l'École nationale de voile et l'Insep (moins de 50 % d'exprimés); le vote en Martinique a été reporté. Le Sgen-CFDT, avec 15,68 %, progresse actuellement de 2,38 points, gagne des sièges à Aix-Marseille, Montpellier, Rouen et la Réunion (2 sièges). Il est la première organisation à l'Administration centrale, Lille et Rouen. Malgré une baisse de la participation (- 1,2), le Sgen-CFDT accroît son audience et sa présence auprès des personnels Jeunesse et Sports.

PEU D'ÉVOLUTION POUR LES INSPECTEURS

Quel rôle pour les personnels d'inspection? En un mois, le ministère de l'Éducation nationale a fait trois pas en avant et autant en arrière. Après avoir présenté aux syndicats un projet d'évolution importante du rôle des actuels inspecteurs, avec des missions redéfinies sur l'évaluation (même si l'inspection individuelle était maintenue) et un corps unique pour les personnels, il fait de tout cela table rase : n'est plus évoquée aujourd'hui qu'une revalorisation financière des IEN, certes attendue.

Le ministère satisfait ainsi tous les corporatismes : les syndicats autonomes d'IA-IPR qui refusent le corps unique, et ceux qui réclament avant tout une revalorisation sans évolution des missions. Le Sgen-CFDT ne l'accepte pas.

TEMPS PARTIEL ANNUALISÉ

Dans l'attente d'une nouvelle réglementation du temps de travail, l'expérimentation sur l'annualisation du temps partiel est prorogée pour l'année scolaire 2000-2001.

EMPLOI

LA PLANIFICATION CONTRE LE GEL

La programmation des créations d'emplois et des recrutements est indispensable. Pour le fonctionnement et l'amélioration du système éducatif, la résorption de la précarité, la transformation du système éducatif, une réduction du temps de travail créatrice d'emplois.

Les besoins en emplois ne manquent pas. Sans rentrer dans une litanie de chiffres, au risque de surenchère ou d'irréalisme, tout ne peut pas être obtenu en une année. D'où l'enjeu d'un plan s'étalant sur plusieurs années. L'horizon des cinq ans semble la solution permettant d'allier la proximité et la durée. La nécessité de créations d'emplois s'illustre dans quatre priorités.

Des moyens sont d'abord nécessaires pour le fonctionnement normal du service public d'Éducation et son amélioration. Des déficits en emplois existent tant en personnels Atoss qu'en enseignants.

La résorption de la précarité passe inévitablement par des postes budgétaires de titulaires. Le ministère de l'Éducation nationale a dit vouloir traiter à part ce problème, en lien avec la négociation Fonction publique qui débute.

Aucune transformation du système éducatif, aucune réforme, ne peut se faire à moyens constants. Les réformes du collège et des lycées, par exemple, engendrent des besoins nouveaux. Au lieu de créer des heures supplémentaires, le Sgen-CFDT demande leur transformation en emplois. La formation continue des personnels, mal en point aujourd'hui, doit s'amplifier pour permettre de travailler autrement. L'évolution du métier enseignant et la redéfinition du service (avec une première mesure immédiate pour les personnels exerçant en zone d'éducation prioritaire) ne peuvent se faire sans



Des moyens sont d'abord nécessaires pour le fonctionnement normal du service public d'Éducation et son amélioration.

créations d'emplois.

Tous les personnels doivent bénéficier de la réduction du temps de travail. Elle doit être créatrice d'emplois.

UNE LOI DE PROGRAMMATION

Un débat national sur les finalités et les moyens de l'École est aujourd'hui nécessaire. C'est pourquoi le Sgen-CFDT réclame une loi de programmation. Elle permettrait l'engagement de tous à travers un vote au Parlement.

À côté de la création d'emplois, une programmation des recrutements est indispensable, face aux départs massifs en retraite lors des prochaines années. Prévue dans la loi d'orientation de 1989, cette mesure n'a jamais été appliquée. Dans un contexte de reprise de l'em-

ploi dans le secteur privé, la concurrence peut faire renaître une crise du recrutement dans certaines catégories, sur certaines fonctions ou disciplines.

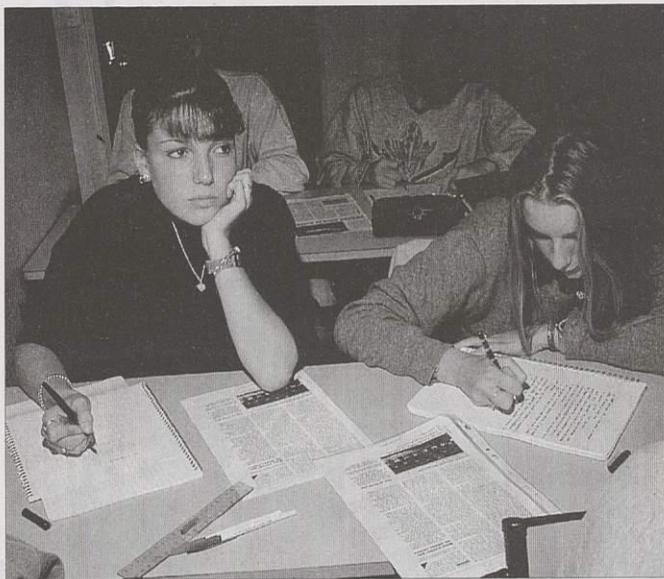
Le thème de l'emploi était central dans les mots d'ordre des grèves des 16 et 24 mars derniers. L'annonce d'un plan pluriannuel pour l'Éducation, faite le soir du 16 mars par le Premier ministre, est en passe de se concrétiser. Le ministère de l'Éducation nationale entame les discussions avec les syndicats. Le gel de l'emploi public va-t-il cesser? Pour qu'il soit vraiment levé, les moyens nouveaux pour l'Éducation ne doivent pas être enlevés à d'autres ministères. Le budget 2001, en cours de préparation, nous renseignera bientôt. Affaire à suivre...

Laurent Sirantoine

FORMATION

APPRENDRE ET TRAVAILLER AUTREMENT

Revoir les conditions de l'appropriation des savoirs et de la culture à l'École pour faire que l'élève soit le véritable acteur de ses apprentissages, c'est l'un des enjeux de l'École aujourd'hui, c'est aussi former les citoyens de demain.



Chambre noire

L'heure de cours n'est plus l'unique unité de décompte de l'activité intellectuelle des élèves et des maîtres.

L'objectif d'une École de la réussite pour tous les jeunes passe par la démocratisation de l'accès aux savoirs, c'est ce que ne cesse de répéter le Sgen-CFDT, qu'il s'agisse des lycées ou des Zep, de l'école ou du collège.

Sans doute faudrait-il, concernant les savoirs, ne pas se contenter d'une référence à une culture "scolastique", héritée du XIX^e siècle, que l'on oppose gaillardement à la "cuculture" prônée par des innovateurs qu'agite le pédagogisme. De ce point de vue, la démarche qui sous-tendait la consultation "Quels savoirs enseigner dans les lycées ?" n'a pas été menée à terme et l'on gagnerait sans doute à explorer plus avant les pistes ouvertes par Edgar Morin et le Conseil scientifique de la consultation, et plus généralement à poursuivre le débat

sur les objectifs de formation.

Cependant, si l'on cerne davantage cette question du sens de l'École qui paraît déterminante aujourd'hui, au-delà des savoirs et de la culture, c'est aux conditions de leur appropriation par les élèves qu'il faut s'intéresser, ces conditions étant d'ailleurs elles-mêmes porteuses de savoir-faire et de savoir-être, de valeurs.

DES EXIGENCES FORTES POUR L'ÉCOLE

C'est exprimer des exigences fortes en matière d'acquisitions culturelles que de dire qu'il faut renoncer à l'empilement de connaissances cloisonnées, que de penser l'élève acteur de ses apprentissages dans des situations pédagogiques diversifiées, où l'heure de cours n'est plus

l'unique unité de décompte de l'activité intellectuelle des élèves et des maîtres. "Apprendre autrement", et davantage, que par la seule écoute de la parole magistrale, "travailler autrement", et de manière plus satisfaisante, tels sont les enjeux actuels pour les élèves et les enseignants, et qui interpellent la conception de la culture scolaire, des modalités d'apprentissage, du métier enseignant, du sens de l'École pour les jeunes d'aujourd'hui.

Ainsi les travaux personnels encadrés (TPE), par exemple, peuvent constituer un espace d'apprentissage tant en termes de connaissances dans les disciplines concernées que dans la capacité à développer une approche synthétique, mais aussi en termes de techniques et méthodes de recherche et de traitement de l'information, de prise d'initiative et de créativité, de capacité à travailler avec d'autres, d'autonomie et d'aptitude à apprendre encore... et c'est dans ces champs d'acquisition qu'interviendra, de manière différente et sans doute dans d'autres rapports aux élèves et à ses collègues, l'enseignant qui "encadrera" les TPE : on est loin d'un lycée *light* !

La question de la différenciation pédagogique, du suivi individualisé, des différents dispositifs d'accompagnement du travail des élèves est centrale si l'on veut vraiment démocratiser l'accès à la culture et former des citoyens libres et responsables.

Raymonde Piecuch

EN BREF

ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Après le bilan d'une année de travail, le Conseil supérieur de l'information sexuelle (CSIS) fait des propositions concrètes dans les domaines suivants : éducation à la sexualité, régulation des naissances et prévention des stérilités, soutien des parents dans leur tâche éducative, violences à caractère sexuel. Nicole Péry (Droits des femmes), Dominique Gillot (Santé) et Ségolène Royal (Famille et enfant) insistent sur l'importance du partenariat interministériel.

Les priorités à venir : violences faites aux femmes, "parité domestique", égalité d'accès aux soins (contraception, IVG, VIH), éducation à la sexualité. Le CSIS tiendra toute sa place de conseil et de propositions, mais aussi d'alerte, dans cette démarche.

UN PROJET POUR L'EAP ?

Le ministère de l'Agriculture a présenté les premières conclusions de la démarche du projet pour le service public d'enseignement agricole (Prospea). Ce projet insiste sur l'identité de l'enseignement agricole (quel lien avec les professions de l'agriculture et du rural ?) et sur la légitimité du ministère de l'Agriculture. La dualité très forte avec l'enseignement privé n'est pas remise en cause.

Pour le reste, la démarche de projet aura permis au ministère de gagner un an pour ne pas répondre aux questions que pose le déficit en emplois d'Atoss et d'enseignants et la précarité. Le Sgen-CFDT a violemment dénoncé cet oubli et demandé des décisions rapides à ce sujet.

VALIDATION DE SERVICES

Conseillers d'orientation-psychologues, professeurs d'enseignement général de collège et professeurs techniques adjoints se voient refuser la prise en compte de leurs années de formation dans le calcul des annuités pour la liquidation de leur pension. Depuis de longues années, le Sgen-CFDT intervient pour que cette injustice cesse. La situation s'est normalisée pour les ex professeurs techniques ; pour les autres, l'arbitrage des services du Premier ministre a été demandé par le ministère de l'Éducation nationale.

EN BREF

CONGRÈS DE PARENTS

La fédération Sgen-CFDT a participé aux congrès de la Peep et de la FCPE. Les congressistes de la Peep ont mis tout particulièrement en avant la nécessité des nouvelles technologies à l'École.

Congrès beaucoup plus politique à la FCPE, dont le thème était "Réinventer l'École pour la réussite de tous". Son président, George Dupon-Lahitte, s'est totalement inscrit, dans sa déclaration, dans le débat idéologique sur l'École. Il a rendu un vibrant hommage à Philippe Meirieu et aux pédagogues, les opposant aux partisans du savoir.

CONGRÈS DE LA JPA

Le Sgen-CFDT a participé les 26 et 27 mai au congrès de la Jeunesse au plein air. Il s'agissait en fait d'une première invitation pour la fédération qui, par ailleurs, avait demandé à adhérer. Le congrès s'est prononcé à l'unanimité pour cette adhésion. Les temps changent... Désormais tous les syndicats locaux Sgen-CFDT sont membres de droit de la JPA qui est, rappelons-le, une confédération des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents.

TITULARISATION EN B

Le 2 juin 2000 paraissait enfin le décret ouvrant l'accès à la titularisation en catégorie B aux agents non titulaires de l'Éducation nationale par voie de concours interne. Cette disposition dérogatoire s'inscrit dans les mesures visant à résorber la précarité. Le Sgen-CFDT regrette que ses nombreuses interventions sur la possibilité d'ouverture de ces concours ne trouvent satisfaction qu'en 2000. Il s'agit en effet d'une seule campagne limitée au 17 décembre 2000, date de fin du dispositif Perben mis en place en mai 1996.

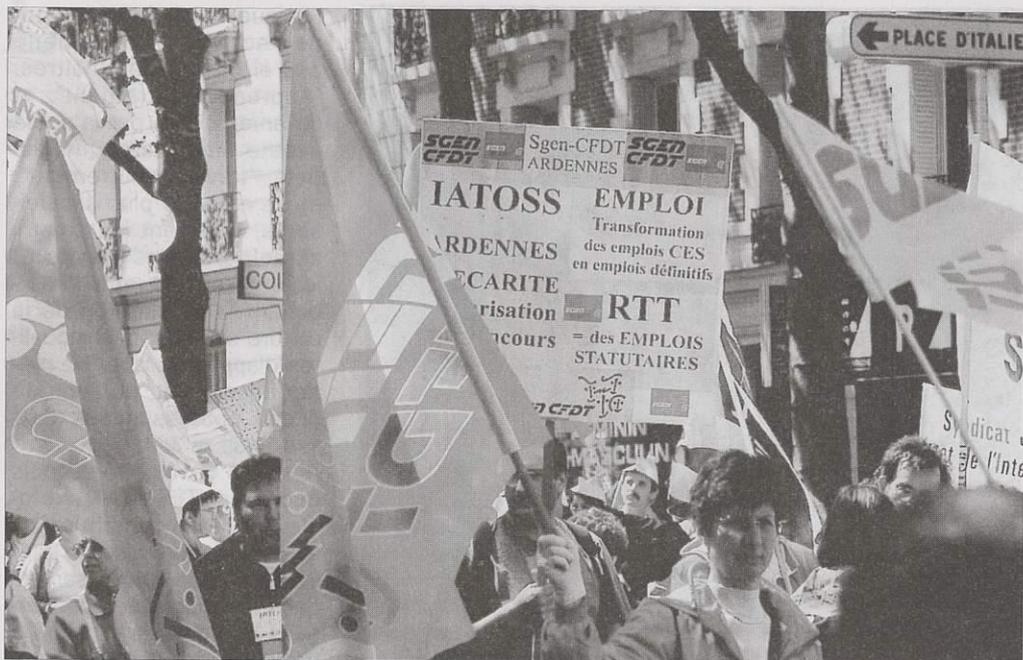
Les délais sont très courts, les calendriers rectoraux peut-être déjà bouclés. Il faut demander au besoin la prorogation de la date de clôture des inscriptions et s'assurer que tous les candidats potentiels à ces concours internes ont bien été informés.

Au-delà de ce dispositif, l'action du Sgen-CFDT se poursuit en relation avec l'union des fonctionnaires CFDT afin d'obtenir un nouvel accord sur la résorption de la précarité et de meilleures perspectives de titularisation.

ACTION UNITAIRE ATOSS

MOBILISATION RÉUSSIE

L'action unitaire des personnels Atoss a connu son point d'orgue lors de la manifestation nationale du 18 mai à Paris. Elle a montré ainsi que les Atoss savent aussi se mobiliser pour faire avancer leurs revendications. L'École ne se fera pas sans eux.



Guillaume Touzé

Sans une réelle solidarité de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, les personnels Atoss ne pourront être crédibles auprès du ministère pour une réelle prise en compte de leurs revendications.

Trop souvent noyés dans les différentes actions au sein de l'Éducation nationale, les revendications spécifiques, la place et le rôle des personnels administratifs, techniques, ouvriers, de santé et sociaux (Atoss) sont loin d'être reconnus et pris en compte à différents niveaux hiérarchique et médiatique.

L'action unitaire nationale Atoss (Fen-Unsa, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT) du 18 mai a permis de démontrer, par une large mobilisation, la détermination des personnels à faire reconnaître leurs spécificités et le rôle essentiel pour l'acte éducatif qu'ils assurent au quotidien dans des conditions souvent difficiles. L'emploi, la résorption de la précarité ont été au centre de cette action.

Toutefois, ces exigences prioritaires, déterminantes pour le bon fonctionnement des services qui contribuent largement à la réussite des élèves, des étudiants (accueil, restauration, gestion administrative, entretien, sécurité, maintenance) n'ont pas eu, au niveau local, l'écho médiatique que l'on aurait pu espérer. La solidarité extérieure au milieu Atoss n'a pas toujours été manifeste. L'unité intersyndicale nationale n'a été relayée que partiellement au niveau local. Les causes sont diverses et variées. Mais il faut être conscient que sans cette unité, sans une réelle solidarité de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, les personnels Atoss ne pourront être crédibles auprès du ministère pour

une réelle prise en compte de leurs revendications.

Se mobiliser pour une action Atoss n'est pas qu'une affaire d'Atoss, elle est surtout l'affaire de toute la communauté éducative. Par un communiqué de presse de soutien, la Fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE) l'a bien compris.

Pour continuer à travailler dans l'unité (ce qui n'est pas simple, les contentieux historiques ont la vie dure), et dans une période où de grands chantiers s'ouvrent (réduction du temps de travail, lutte contre la précarité, emploi...), l'investissement de tous - du niveau local au niveau fédéral - est plus que jamais nécessaire.

Alain Baurly

RAPPORT MONDIAL SUR L'ÉDUCATION 2000

ÉDUCATION : AIDER L'AFRIQUE

Développer l'Éducation en Afrique est l'une des priorités des années à venir si l'on veut combattre à la fois le fatalisme stérile et l'analphabétisation encore trop présente dans l'ensemble du continent africain.

Des mesures à prendre et une solidarité à affirmer.

« **L'**Éducation n'est pas seulement un droit de la personne, elle est aussi un moyen de promouvoir la paix et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales en général. » Ces propos de Kaïchiro Matsuura, directeur général de l'Unesco, figurent dans le rapport mondial sur l'Éducation 2000. Selon ce rapport, le taux estimé d'analphabétisation des adultes en 2000 est de 39% en Afrique contre 84% en 1950.

Plusieurs facteurs pèsent lourdement sur l'état de l'École de ce continent sinistré : séquelles de la colonisation, poids de la dette, poids des traditions culturelles et religieuses, absence de démocratisation, place de la femme dans la société, coopération peu constructive...

RAPPORTS SANS SUITE

Depuis plusieurs années, les rapports se sont succédé – rapport de l'Unesco, du Bureau international du travail, de l'Onu, d'ONG – sans apporter de modifications concrètes; et des sommes considérables ont été détournées de leur destination.

Mais tous ne restent pas "fatalistes" et des voix s'élèvent en Afrique pour changer la donne. Ainsi, le président sénégalais nouvellement élu, Abdoulaye Wade, suggère une stratégie globale d'Éducation, faisant du domaine de l'Éducation un des quatre piliers de l'Union africaine avec l'environnement, la santé et les télécommunications. Il suggère notamment une équivalence des diplômes entre les pays africains, une spécialisation des universités et une



Expliquer aux parents que plus les filles sont instruites, plus leur intégration sociale sera facile.

libre circulation des élèves et étudiants du continent pour s'inscrire dans une structure d'enseignement ou de formation d'un autre pays que le leur. Au Niger, ce sont quelque deux cents chefs traditionnels qui s'engagent à expliquer aux parents que plus les filles sont instruites, plus leur intégration sociale sera facile, contrairement au fait que beaucoup de parents perçoivent l'École comme un "lieu de perdition" ne préparant pas suffisamment la jeune fille à ses responsabilités de future épouse et mère de famille. Ces mêmes chefs s'engagent à faciliter la création de centres d'éducation ainsi que

des lieux d'accueil pour les jeunes filles. Un peu partout, des voix s'élèvent pour faire bouger l'Afrique, mais celle-ci a besoin d'une aide extérieure, la laissant libre de ses choix. La campagne "Demain le monde..." L'Éducation pour tous" à laquelle le Sgen-CFDT a participé et qui a rassemblé plus de soixante-dix mille signatures, est un moyen parmi d'autres d'alerter les opinions publiques des pays "riches" pour que leurs gouvernements acceptent enfin de mettre sur pied une véritable politique d'aide à l'éducation des Africains.

Michel Debon

L'ÉDUCATION EN AFRIQUE EN QUELQUES CHIFFRES

- Effectifs de l'enseignement primaire : 9 millions en 1950, 100 millions en 2000.
- Environ 40 millions de jeunes africains, âgés de 6 à 11 ans, ne sont pas scolarisés. Les filles sont les principales victimes de cette absence de scolarisation.
- Dans l'enseignement secondaire : 34 millions de collégiens et lycéens en 2000 (ils étaient 1 million en 1950).
- Dans l'enseignement supérieur : 4,8 millions d'étudiants en 2000 au lieu de 0,1 million en 1950.

EN BREF

SYNDICALISTES TUÉS EN COLOMBIE

Depuis 1987, entre 2 500 et 3 200 syndicalistes ont été tués en Colombie. Plusieurs meurtres ont encore été déplorés cette année et les dirigeants de la CUT, la principale centrale syndicale, ont reçu de nombreuses menaces de mort. La plupart des assassinats sont imputés aux liens existants entre les paramilitaires et les membres des forces de sécurité, mais les guérilleros, l'armée régulière ou les trafiquants de drogue sont également très impliqués.

L'Organisation internationale du travail (OIT) vient de désigner une mission d'enquête.

VIOLENCE AU ZIMBABWE

Depuis plusieurs semaines, les enseignants du Zimbabwe sont de plus en plus soumis à la violence, particulièrement dans les zones rurales. Les enseignantes semblent être les principales victimes et de nombreux viols sont à déplorer. Ces attaques seraient perpétrées sur des accusations d'appartenance politique.

Dans le cadre de l'Internationale de l'Éducation (IE), le Sgen-CFDT est intervenu auprès du président du Zimbabwe, Robert Mugabe. Il a demandé la garantie de la sécurité des enseignants et, plus globalement, qu'aucun citoyen ne soit persécuté sur base de son affiliation politique.

CONGRÈS LDH

La Ligue des Droits de l'Homme (LDH) a tenu son 80^e congrès national à Paris du 10 au 12 juin.

Son président, Henri Leclerc, a insisté sur le lien entre les droits de l'Homme dans le monde et en France.

Il a notamment cité le droit à l'éducation. L'ambition de la Ligue est de promouvoir face à la mondialisation économique celle des droits avec, par exemple, la création d'une cour internationale des droits de l'Homme. L'adoption en Europe de la Charte des Droits Fondamentaux en serait une étape fondamentale.

La Ligue des Droits de l'Homme a pointé le progrès que représentent les tribunaux internationaux, telle la cour pénale internationale en cours de ratification par les États.

À l'issue du congrès, Michel Tubiana a été élu président de la LDH.

À l'écoute des aides-éducateurs, le Sgen-CFDT réagit

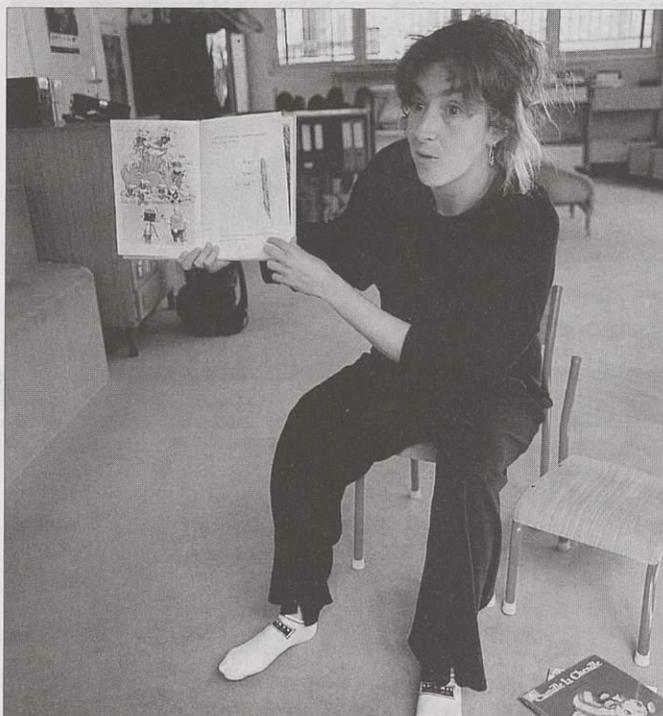
Argentan, Gap, Charleville-Mézières... à la rencontre des aides éducateurs. Seul, le paysage change. Les jeunes, invités par les syndicats Sgen-CFDT, à des journées de formation font les mêmes constats, partagent les mêmes inquiétudes sur leur avenir et font part du même et considérable besoin de reconnaissance.

D'abord, côté constats, des projets personnels négligés, des formations le plus souvent inexistantes ou incompatibles avec l'exercice quotidien, des cellules rectorales inaccessibles ou incompétentes, mais la certitude de remplir des missions indispensables, même si les tâches demandées ne sont pas toujours inscrites dans le contrat de travail. L'absence d'interlocuteur identifié et la confusion persistante autour du "donneur d'ordre" n'aident pas vraiment les jeunes à s'y retrouver. Le pilotage local de ce dispositif est totalement absent. L'absence de régulation et d'évaluation conduit à des situations invraisemblables. Tel jeune témoigne qu'il n'a pas de contrat, tel autre arbore un contrat de travail qui fait de lui « un secrétaire administratif du directeur de l'école. » Enfin, on ne s'attardera pas sur tous les cas de substitution (qui manifestement ne sont pointés que par les enseignants) : « Je préfère assurer une "perm", disait un aide-éducateur de collègue, plutôt que d'arpenter les couloirs. »

SENTIMENT DE PIÈGE

Après presque trois ans d'exercice, pour certains, s'installe maintenant le sentiment d'être piégés. L'exercice d'un boulot sans avenir devient un handicap à l'installation dans un vrai métier. Si l'on ajoute, en effet, à l'absence possible de validation des acquis professionnels, l'absence de formation engagée et le rejet de toute pérennisation des personnes, il en ressort qu'on a perdu un temps précieux à un moment clé de l'entrée

Bilan de l'action des aides-éducateurs après trois ans de pratiques et de questionnements : la plupart ont su faire leurs preuves sur le terrain en répondant concrètement aux besoins des équipes pédagogiques. Reste à maîtriser les enjeux de leur polyvalence, à valider les acquis, bref, à leur fournir un cadre véritablement professionnalisant. Le Sgen-CFDT s'y emploie et explore diverses pistes.



Les jeunes installés dans les écoles et établissements ont fait "leurs preuves". Ils ont permis de mener à bien des activités bloquées au stade de projet.

dans le monde du travail. Les accords cadre formation et emploi passés avec des entreprises de service tardent à porter leurs fruits et ne concerneront qu'un nombre réduit de jeunes. La CFDT a soutenu la loi "emplois-jeunes" sur la base de la mécanique emploi qu'elle portait. L'évolution des métiers dans l'Éducation nationale en faisait un terrain privilégié pour mener une telle expérimentation. Mais le gouvernement a soutenu Claude Allègre dans une orientation "insertion" pour ce dispositif, le distinguant ainsi du dispositif général Aubry. Une telle décision supposait que toutes les conditions d'insertion soient réunies. Or, le pari

formation/professionnalisation n'a pas été tenu. Le bilan, aujourd'hui, est amer. Le dispositif est vécu par nombre de jeunes comme un parcours du combattant. Le paradoxe prend là toute sa place. Quand, au sujet d'un plan aidé, la conclusion d'un aide-éducateur tombe en quelques mots : « La galère, c'est de s'en sortir... et seul ! », on mesure alors l'écart entre les intentions affichées et le bilan provisoire de la mesure. Pourtant, les jeunes installés dans les écoles et établissements ont fait "leurs preuves". Ils ont permis de mener à bien des activités dont on n'avait jusqu'à présent que le projet. On ne

pourra plus se passer de ce service. Mais, dans deux ans, qui l'assurera ?

Le ministère, parce qu'il a fait le choix de s'isoler se comporte comme une citadelle assiégée en devoir de trouver les solutions d'urgence pour palier ces déficits.

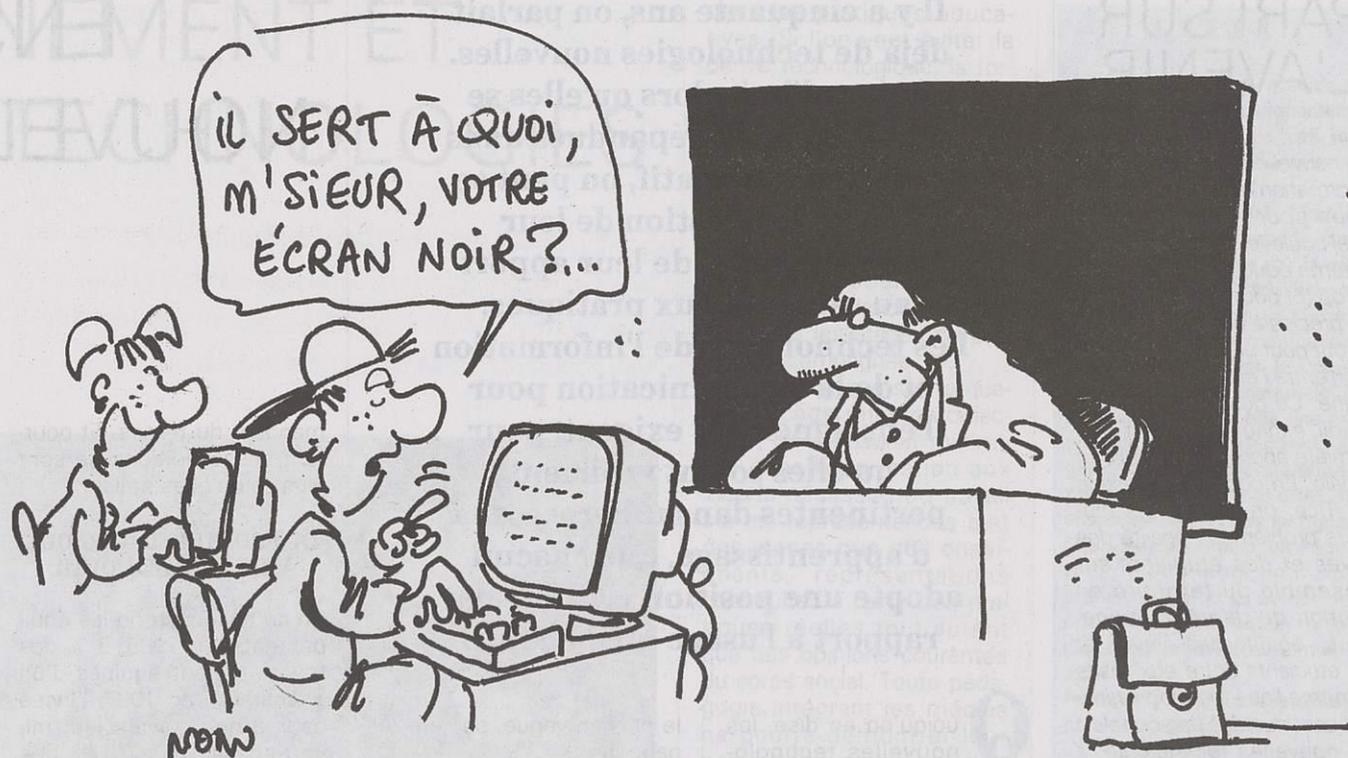
Le Sgen-CFDT maintient le cap sur la logique emploi. Les trois ans d'expériences passées conduisent à envisager trois pistes :

La piste partenariale : collectivités locales, associations et Éducation nationale ont globalement retenu les mêmes types d'activités : médiation, soutien, assistance et animation. La mise en commun des moyens permettrait de régler les problèmes de compétences et de pluri-activité et de créer des emplois cohérents. Cette formule réunit aujourd'hui les conditions les plus pertinentes d'une pérennisation et d'une solvabilisation de l'activité.

CRÉATION DE FONCTIONS SOUS STATUT PUBLIC

La piste Éducation nationale : Les activités regroupées et cohérentes, qui ont trouvé dans ce secteur professionnel une assise suffisante, doivent à terme donner lieu à la création de fonctions sous statut public. Enfin, les jeunes qui, véritablement entrés sur les schémas ministériels, n'ont pas vocation à rester, doivent trouver l'accompagnement indispensable à leur insertion. Les trois ans écoulés sont suffisamment riches d'enseignement. Il n'est pas inconvenant d'être ambitieux et de refuser que cette opération conduite à la mise en place de nouvelles moutures de MI-SE (maîtres d'internat, surveillants d'externat) ou de contrats emplois solidarité... Le Sgen-CFDT saura se poser en garant de la professionnalisation de ces nouveaux emplois participant à la rénovation des services publics.

Maurice Bossuat



REGARDS SUR LES TICE

Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) bouleversent déjà les pratiques.

Les approches sont diverses.

Aussi, Profession Éducation donne-t-il la parole à divers acteurs de l'École et à un sociologue.

Des enjeux importants se profilent,

les "marchands d'éducation" sont déjà sur les rangs.

L'Éducation nationale doit relever le défi en misant sur l'avenir et en se donnant les moyens pour la réussite de tous.

Dossier coordonné par Michel Debon

PARI SUR L'AVENIR

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) bouleversent-elles déjà le système éducatif ? Il est encore trop tôt pour répondre de façon précise à cette question et surtout pour présumer de la relation entre l'enseignant et l'enseigné. Ce dossier, loin de se vouloir exhaustif, en est une première approche, partielle et partielle. En posant la question des Tice, on peut poser plusieurs problèmes : égalité des élèves et des étudiants sur l'ensemble du territoire en fonction du degré d'équipement ; égalité des élèves et des étudiants entre eux, dans un même lieu ; formation initiale et continue des personnels à ces nouvelles technologies ; maîtrise des outils par les enseignants ; maintenance et type de personnels qui en est chargé.

Les Tice : mythe ou nécessité, facteur de transformation du métier et du rapport au(x) savoir(s) ? Faut-il en avoir peur ou s'en réjouir ? Il y a ceux qui objecteront que ces nouvelles technologies vont permettre au marché de s'emparer du système éducatif. Il y a ceux, comme le Sgen-CFDT, qui considèrent que c'est une nouvelle chance pour l'École et que l'enseignant, dispensateur du savoir, deviendra plus facilement organisateur du savoir. Il y a ceux qui ne jureront que par ces outils pendant que d'autres les voueront aux anathèmes. L'Éducation nationale a déjà compris une part des enjeux mais ne s'est pas vraiment dotée de tous les moyens nécessaires pour répondre au défi. Ce dossier donne la parole à des enseignants, mais aussi à un sociologue. Ils parlent de leur vécu, de leur approche de l'outil, de ce que cela a modifié dans leur façon d'enseigner et dans la façon dont les élèves ou étudiants réagissent. Le métier enseignant de demain se construit aujourd'hui et doit se construire avec vous !

Michel Debon

Il y a cinquante ans, on parlait déjà de technologies nouvelles. Aujourd'hui, alors qu'elles se sont largement répandues dans le système éducatif, on peut se poser la question de leur banalisation et de leur apport au savoir et aux pratiques. Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement exigent, pour qu'elles soient vraiment pertinentes dans un processus d'apprentissage, que chacun adopte une position critique par rapport à l'usage qu'il en fait.

Quoi qu'on en dise, les nouvelles technologies ne datent pas d'hier ! Dès les années cinquante, la plupart des grands pays industrialisés ont lancé des politiques éducatives promouvant l'usage des "technologies nouvelles" et, en premier lieu, les moyens audiovisuels d'enseignement. Des développements se sont produits, dès le début des années soixante, notamment dans le domaine de la télévision scolaire, au moment où les systèmes éducatifs étaient confrontés à la massification des effectifs, et où la rationalisation de l'enseignement par des dispositifs techniques (moyens d'enseignement, enseignement assisté par ordinateur) apparaissait comme possible.

Ensuite, à partir des années soixante-dix et jusqu'au plan "informatique pour tous" au milieu des années quatre-vingt, l'informatique a fait l'objet de politiques volontaristes, avec, souvent, des objectifs affichés de rénovation des disciplines scolaires. Depuis, le front de l'innovation s'est déplacé : les ordinateurs se sont banalisés, sont devenus multimédias ; les technologies de la communication, dont Internet est actuellement le représentant

le plus en vogue, se sont répandues.

Si l'École n'a inventé aucun de ces outils, elle n'y est jamais restée indifférente, et s'est demandé avec plus ou moins de bonheur, à chaque apparition d'une nouvelle technologie, comment elle pouvait la mettre à son service. À chaque étape, la "nouvelle technologie" a parcouru toutes les hypothèses d'usage : auxiliaire d'exposé au service des enseignants, remplaçant du livre ou du cours magistral pour dire le savoir, répétiteur inlassable pour exercices d'application, outil d'apprentissage individualisé ou à distance, voire d'autodidaxie, offre d'apprentissage autosuffisant mis à disposition de l'apprenant... et toutes les combinaisons.

Les différentes études conduites sur l'appropriation des techniques par les éducateurs marquent toutes fortement la lenteur de la généralisation des usages, comme si chaque fois, une innovation chassait l'autre, celle qui apparaît efface la mémoire des usages de la précédente, et se présente comme la formule-miracle qui résout les difficultés antérieures... L'héritage ne se transmet que lentement, le transfert et la traduction de-

mandent du temps. Et pourtant, les conditions ne sont plus ce qu'elles étaient.

DU PROJET PÉDAGOGIQUE À L'USAGE DE L'OUTIL

En ce qui concerne les équipements, en 1985, 5 % des foyers étaient équipés d'un ordinateur ; en 1997, l'Insee estime que suivant leur milieu social, 40 à 70 % des jeunes ont accès à un ordinateur. En 1998, trois quart des stagiaires sortant des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) disposent d'un ordinateur... Les politiques systématiques d'équipements collectifs, de mise à disposition de ressources diversifiées (établissements de tous niveaux et leurs centres d'information et de documentation, partenariat avec des collectivités territoriales ou des associations) et de facilitation des acquisitions personnelles portent leurs fruits. Mais quel sens donner à ces chiffres, sur la pratique effective des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice), dans le milieu scolaire, tant les moyennes ne rendent pas compte des lieux d'implantation, des fréquences d'utilisation, et des usages réels.

Quant aux textes de programmes, ils permettent pratiquement à toutes les disciplines d'inclure, chacune avec sa spécificité, les technologies. Mais la liberté qu'ils autorisent n'a pas toujours été saisie et on ne peut pas parler d'usage banalisé : ainsi, la reconnaissance de l'image comme

ENSEIGNEMENT ET NOUVELLES TECHNOLOGIES



C'est le projet pédagogique qui reste le garant d'un usage pertinent des outils, et de la hiérarchisation de leurs utilisations.

langage, inscrite dans les programmes du collège en 1985, a dû être re-proclamée aux États généraux des langages en 1999 ! Les expérimentations conduites par des acteurs de "terrain", nombreux dans ce champ mais souvent isolés, les recherches sur les apprentissages menées par des équipes de laboratoires universitaires, des IUFM, de l'INRP, restent encore insuffisamment nombreuses, pour apporter des éléments qui renforcent les adhésions souvent encore "intuitives" des formateurs.

Et l'on peut comprendre que, dans plusieurs plans de formation des IUFM, les approches techniques restent la dominante, sans doute renforcée par l'accompagnement nécessaire des plans d'équipement et facilitée par la présence de "jeunes doc-

teurs". Or la question n'est pas, comme le rappelait un collègue formateur : « J'ai un ordinateur, qu'est-ce que je vais faire avec ? », mais « Qu'est-ce que je veux faire ? Ai-je besoin d'un ordinateur pour le faire ? » C'est le projet pédagogique qui reste le garant d'un usage pertinent des outils, et de la hiérarchisation de leurs utilisations.

DE LA REPRÉSENTATION À L'ESPRIT CRITIQUE

La manipulation des ressources audiovisuelles et informatiques demeure une condition de leur transformation en outils de travail pratiques et quotidiens, et reste donc un souci légitime de l'institution de formation. Mais les dispositifs techniques complexes ne s'intègrent pas spontanément

dans les pratiques éducatives. Si l'on veut éviter la dérive technologique, la formation doit se centrer autour d'une réflexion sur l'apport des technologies à une construction des savoirs et aux pratiques d'enseignement dans une logique de construction de projet, tant dans des modules spécifiques en formation générale que dans les stages de pratique accompagnée.

Enfin, quelle que soit la qualité de cette réflexion didactique, on ne saurait minimiser dans la formation aux Tice la nécessité du travail sur les représentations tant des jeunes que des enseignants, représentations construites à partir des pratiques réelles tout autant que des opinions courantes du corps social. Toute pédagogie intégrant les médias ne pourra démontrer leur pertinence comme outils d'apprentissage qu'à partir du moment où les enseignants auront opéré pour leur compte une "conversion" au niveau de leurs représentations, leur permettant de se resituer de manière critique dans le consensus social qui gouverne l'usage des technologies. Est-ce un hasard si l'éducation aux médias (et son objectif de formation à l'esprit critique) ne tient plus la place qu'elle tenait il y a quelques dix ans dans les modules de formation ? La déferlante des jeux vidéo, l'invasion du marché par des images de toute nature, ne posent-elles pas pour les éducateurs les mêmes questions que celles que pose, depuis plus longtemps, la consommation de la télévision par le jeune ? Cette réflexion n'est-elle pas l'une des composantes de l'éducation à la citoyenneté ? Ne risque-t-on pas encore une fois, faute d'afficher dès la formation même un certain nombre de priorités, de négliger des enjeux sociaux et culturels essentiels ?

Le chantier de la formation reste ouvert...

Annette Bon

L'EPI

Jean-Bernard Viaud, président de l'association Enseignement public et informatique (Epi), répond à Profession Éducation. Qu'est-ce que l'Epi ?

Association loi 1901, fondée en 1971, l'Epi regroupe les enseignants concernés par le développement de l'informatique et des technologies de l'information et de la communication (Tic) en général dans le système éducatif, de la maternelle à l'université. Elle publie une revue, un magazine électronique gratuit, des dossiers thématiques, des logiciels et offre un ensemble de services en ligne. Elle vient d'achever un cd-rom "1 000 mots pour apprendre à lire" et sa bourse de diffusion et d'évaluation de logiciels est particulièrement appréciée.

Pourquoi y avait-il nécessité de créer une association ?

L'Epi a été créée par les premiers enseignants stagiaires chez trois constructeurs informatiques. Son premier slogan a été "l'informatique est trop importante pour qu'elle soit laissée aux seuls informaticiens". En effet, ces collègues ont rapidement compris que les problèmes pédagogiques devaient avoir la priorité absolue sur les problèmes techniques. La nécessité d'une association comme l'Epi, force de proposition et d'action, n'a cessé de se confirmer au fil des années. Les enseignants partageant le même objectif (utilisation mais aussi enseignement de l'informatique) et les mêmes valeurs, doivent pouvoir trouver des lieux d'échange et de réflexion en dehors des structures institutionnelles ou commerciales. Nous considérons que l'informatique et les Tic, convenablement maîtrisées, apportent beaucoup à l'acte d'enseigner et à celui d'apprendre. Mais à l'évidence des conditions doivent être remplies qui ne sont encore que très insuffisamment : formation initiale et continue des maîtres, évolution des programmes et des conditions d'enseignement, logiciels répondant aux besoins réels, matériels en nombre suffisant et correctement maintenus, personnes-ressources dans les établissements... Site : <http://www.epi.asso.fr>

QUAND DES ÉLÈVES DE SEGPA S'EXERCENT SUR LA TOILE...

À la section d'enseignement général et professionnel adapté du collège Maupassant, à Limoges, tous les élèves travaillent avec et sur les nouvelles technologies de la communication. Non pas que ce soit la panacée pour répondre aux difficultés scolaires, mais parce que ces outils font partie de la vie.

À quelques jours du certificat de formation générale, les seize élèves de la 3^e section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) envahissent la salle informatique du collège Maupassant. Huit postes de travail sont disponibles. Certains vont donc s'asseoir à l'écart pour d'ultimes révisions ; ceux qui n'ont pas fini leur rapport de stage s'installent devant les écrans ; un petit groupe part sur le web à la recherche d'un site "moto" : Stéphane veut montrer à l'enseignant son dernier coup de cœur. Et la salle ressemble vite à une ruche. Démir prépare le sommaire de son rapport de stage : frappe, polices et formats, texte centré, aligné ou en retrait. Son travail prend forme petit à petit. Un camarade vient l'aider, cherche avec elle les stratégies de mise en page. Au poste voisin, Cédric n'a plus qu'à faire l'illustration de sa couverture ; il a fait son stage dans une boulangerie

et cherche dans les stocks d'images. Rien ne lui convient, il demande alors au petit groupe de "surfeurs" s'ils pourraient lui trouver quelque chose sur le web. Chacun y va de sa proposition sur les éventuels mots-clés à utiliser : pain, boulanger, métier ?

« Les nouvelles technologies ne changent pas fondamentalement les démarches d'apprentissage, explique Rémy, instituteur à la Segpa. Car si l'ordinateur constate l'erreur, il ne l'analyse pas. Cela ne dispense donc pas du travail pédagogique d'explicitation. Il y a un risque réel à contourner les obstacles, en obtenant un résultat satisfaisant sans pour autant avoir construit de savoir réutilisable. Mais les nouvelles technologies font partie de la vie des élèves. Il faut donc qu'ils comprennent, exploitent les avantages, maîtrisent les inconvénients. Les avantages, c'est par exemple produire de l'écrit propre, valori-



Il faut passer de l'objet au concept, trouver des chemins d'accès, procéder par hypothèses, corrections, confrontations...

sant. On travaille donc dès la 6^e sur les logiciels de bureautique, on fait des affiches, des invitations.

SUSCITER LA MOTIVATION

C'est aussi créer du lien social et pouvoir correspondre en temps réel avec la Segpa de Rochefort, comme le font les 5^e. L'inconvénient, ce serait d'utiliser ces outils sans avoir de réflexion sur ce qui se passe. » Pour bien montrer que la magie n'existe

pas, Rémy organise des ateliers bricolage : « on ouvre les machines, et on démonte, on change les cartes, on regarde tourner. »

Depuis cette année, vous pouvez aller sur le site de la Segpa. Chaque élève de 6^e y a fait une page où il se présente. En utilisant les périphériques de l'ordinateur, il a intégré sa photo, et des objets animés illustrant ses centres d'intérêt. Le site ne demande maintenant qu'à être enrichi. « Comme pour toutes les activités scolaires, précise encore Rémy, il faut susciter et relancer la motivation. Quel que soit l'objet de production ou de recherche, la démarche reste la même : Il faut passer de l'objet au concept, trouver des chemins d'accès, procéder par hypothèses, corrections, confrontations... On travaille sur ce qui les intéresse, musique, cinéma, sport : les élèves lisent et écrivent alors d'autant plus que le plaisir et l'envie sont là. »

Françoise Lebocey

Site de la Segpa :
www.geocities.com/segpa_maupassant

LE MULTIMÉDIA ÉDUCATIF DONNÉES CHIFFRÉES

État des connexions des établissements

Nombre d'élèves par ordinateur	mai 1997	janv. 1999	déc 99/janv. 2000
Lycées	12	7	7
Lycées professionnels	8	5	5
Collèges	26	17	15
Écoles	100	30	estimé 25
Taux de connexion à Internet	mai 1998	juin 1999	déc. 99/janv. 2000
Lycées	70 %	85 %	95 %
Lycées professionnels	50 %	61 %	92 %
Collèges	40 %	53 %	84 %
Écoles	10 %	20 %	30 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale

POUR UNE RÉELLE ÉVOLUTION DU MÉTIER DE DOCUMENTALISTE

Les travaux personnels encadrés et les nouvelles technologies peuvent permettre l'évolution du métier de documentaliste.

Mais, faute de créations de postes en nombre suffisant, les élèves et les personnels risquent de ne pas bénéficier de cette avancée.

La nouvelle technologie au service des travaux personnels encadrés (TPE) permettra-t-elle aux documentalistes de mieux exercer leurs missions ?

Au lycée d'Auray qui comprend au total huit cent cinquante élèves, le centre de documentation et d'information (CDI) flambant neuf peut accueillir cent quarante élèves par heure.

Les élèves y ont en permanence à leur disposition treize mille ouvrages, sept mille revues référencées, onze micro-ordinateurs (quinze à la rentrée de septembre 2000) reliés au réseau d'établissement, des cédéroms, un accès à Internet en libre service et aux ressources de l'Intranet ; des conditions de travail vraiment enviables pour ce centre de documentation et d'information.

Deux documentalistes (dont le service est, pour l'une, de trente heures et, pour l'autre, de quinze heures) sont chargées de la politique d'acquisition, de l'indexation et de l'équipement des documents, du prêt informatisé, de l'accueil des élèves. Pas d'aide-éducateur, de personnel en contrat emploi solidarité, de technicien informatique dans l'établissement.

LES TPE, UNE CHANCE ?

L'arrivée en 2000-2001 des TPE en 1^{re} devrait théoriquement permettre de dépasser ces missions de gestionnaire et de jouer enfin pleinement le rôle de professeur, officiellement reconnu depuis la création du Capes de documentation.



Les textes officiels prévoient en effet une coopération étroite entre professeurs et documentalistes : initiation à la recherche documentaire dans la base de données du CDI, utilisation des moteurs de recherche sur Internet, initiation aux techniques de consultation des ouvrages de référence, tri et validation de l'information, classement et hiérarchisation des documents, sélection de l'information pertinente, rédaction du carnet de bord, des notes, élaboration de la bibliographie, rédaction du produit final, exposé oral, etc. Il semble pourtant que la situation risque d'être tout autre.

En effet, des choix vont devoir être faits au sein de l'établissement. Davantage sollicités par les élèves et leurs professeurs, les documentalistes vont devoir, faute de création de postes, renoncer à certaines tâches sous peine de dysfonctionnements au sein du CDI.

Comment co-animer les TPE (12 h hebdomadaires pour les six classes), et gérer en même temps les soixante à cent autres élèves présents dans le CDI ainsi que le prêt des documents ? Comment se placer en médiateur de l'information, assurer une mission d'ingénierie éducative et de veille documentaire sur Internet et régler au même moment les pannes continues des ordinateurs et des photocopieuses ? Comment aider l'élève à se familiariser avec l'outil informatique et couvrir et indexer environ mille livres par an ? Comment se concerter avec les collègues et continuer à animer des clubs de lecture, à organiser des expositions, à contacter des partenaires culturels extérieurs ?

UNE OCCASION RATÉE ?

L'introduction des travaux personnels encadrés pourrait permettre aux documentalistes d'être acteurs de

cette innovation et de l'évolution de leur métier. Mais beaucoup craignent, parce que les tâches incontournables sont incompréhensibles, que leur rôle dans les travaux personnels encadrés se limite à un rôle de formateur de collègues dans les techniques de recherche et d'utilisation de l'information, de rédacteur de modes opératoires et de conseils à l'intention des élèves, et de gardien du temple de la documentation. Mais peut-être que les conclusions de la première année de fonctionnement qui en seront tirées et l'extension des travaux personnels encadrés aux classes de Terminale en 2001-2002, amèneront-elles des créations de postes de documentalistes en nombre suffisant ? C'est la condition nécessaire pour que cette avancée profite réellement aux documentalistes dans l'exercice de leur métier.

Isabelle Panelay

DES ÉTUDIANTS EN LIGNE

Pouvoir donner et suivre un enseignement à distance, grâce aux nouvelles technologies, c'est ce qu'ont expérimenté ensemble l'Insa de Lyon et des étudiants de Grenoble. Récit d'une démarche exploratoire.



Les nouvelles technologies se moquent des distances ! Ainsi, grâce à TéléSun, un projet financé par la Communauté européenne qui a pour objectif la mise au point d'environnements de télé-enseignement pour des disciplines relevant majoritairement des sciences de l'ingénieur, l'Institut national des sciences appliquées (Insa) de Lyon a développé un environnement de télé-enseignement du traitement numérique d'images.

Et ce sont des étudiants de maîtrise d'informatique de Grenoble qui ont ainsi pu suivre un module de vingt heures sans qu'aucun déplacement n'ait lieu de part et d'autre. La communication se faisait en temps réel à travers le réseau Internet (canal IRC permettant d'échanger des messages écrits à plusieurs, tableau blanc permettant d'échanger des dessins et courriers électroniques classiques). L'interaction est donc uniquement textuelle et graphique. L'examen final a été surveillé par un enseignant de Grenoble (un examen direct sous Internet sera

prochainement disponible mais cela pose de nombreux problèmes liés à la légalité d'une telle procédure). Cet environnement a également été utilisé dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur dont l'Insa de Lyon en support de cours et de travaux pratiques.

UN ENSEIGNEMENT D'UN NOUVEAU TYPE

Bien sûr, il ne s'agit que d'une expérience mais cela prouve que dans certaines matières, les nouvelles technologies permettent d'accéder à de nouveaux étudiants. Dans le cas précis de Grenoble, le déplacement de Lyon est évidemment possible même si cela induit un coût, surtout en temps, non négligeable. L'objectif était celui de la faisabilité, le public visé étant plutôt celui des centres délocalisés en France ou celui des pays en voie de développement où il n'est pas toujours possible de trouver ou de faire venir un enseignant chercheur spécialiste d'un domaine donné. Rien n'empêche cet enseignant

de s'adresser lors d'une même séance à des étudiants situés en des lieux différents.

Ce type de démarche demande à progresser et a encore de nombreuses limites. Elle s'adresse à un petit groupe car cela ressemble beaucoup plus à des travaux pratiques qu'à un cours ; le réseau informatique doit avoir de bonnes capacités de réponse ; le support papier devient inutile car le cours est en constante évolution et surtout son aspect interactif ne peut pas être rendu dans la structure d'un livre ; cette absence perturbe beaucoup les étudiants que le support papier rassure (même s'ils ne l'ont jamais regardé) ; enfin, l'interface textuelle et graphique a, elle aussi, ses propres limites (en regard d'une communication orale et/ou visuelle) mais vers la fin du cours, il semble que les intervenants soient plus aptes à communiquer avec ce nouveau type de média, il s'agit donc plus d'un problème de pratique que d'une vraie limite.

Si ce type de démarche venait à se développer, il faudrait aussi penser à l'intégration de cet enseignement non présenciel dans le service statutaire des enseignants chercheurs (pour le moment, la participation des enseignants chercheurs à cette expérience n'a donné lieu à aucune déclaration d'heures compte tenu de l'aspect exploratoire de cette démarche).

Jean-Michel Jolion

Site Internet : <http://telesun.insa-lyon.fr>

UN LYCÉE INFORMATISÉ

Cartes et cartables électroniques, le lycée Charles-De-Gaulle de Muret, en Haute-Garonne, s'est lancé dans l'informatisation. Effets de la modernité sur la vie quotidienne des enseignants et des élèves en lycée.



Dès sa création il y a une dizaine d'années, le lycée Charles de Gaulle, à Muret dans la banlieue de Toulouse, a été informatisé. Les élèves et les personnels utilisent tous une carte à puce sans contact personnelle - la carte Lycéoduc - pour payer les repas à la cantine, faire des photocopies, consommer à la cafétéria et dans les distributeurs de boissons, se connecter sur le réseau pédagogique grâce aux trois cents ordinateurs environ installés dans le lycée. Chaque membre du personnel, chaque élève a un "cartable électronique", c'est-à-dire un espace disque réservé et confidentiel.

Une charte de bon usage du réseau et d'Internet a été élaborée et doit être signée par tous les utilisateurs. Elle garantit le secret et l'adhésion aux principes de la Commission informatique et libertés : une commission lo-

INTERNET À L'ÉCOLE

Opinion des enseignants sur Internet à l'École :

- motive les élèves : 93 %
- améliore les relations entre enseignants et élèves : 57 %
- permet d'offrir une seconde chance : 53 %
- ce n'est pas pour les enfants : 17 %

Raison de non-utilisation d'Internet par les enseignants :

- manque de temps : 43 %
- manque de formation : 20 %
- désintérêt : 14 %
- doute sur l'intérêt pédagogique : 3 %
- autre : 34 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale

cale informatique et liberté a été créée.

La grande originalité de ce lycée est de permettre l'accès aux ressources pédagogiques (logiciels, cédérom, etc.) ainsi qu'à d'autres informations plus pratiques via un modem ou via n'importe quel ordinateur dans l'établissement.

TRAVAILLER AUTREMENT

Les élèves peuvent enregistrer leur travail grâce au cartable électronique, travailler en autonomie depuis leur domicile et adresser leurs devoirs par messagerie aux professeurs.

Même si de plus en plus d'élèves possèdent un ordinateur équipé de modem, il reste à trouver des financements pour pouvoir permettre à tous les élèves de se connecter. Il ne s'agit pas de cours virtuels ou de professeurs virtuels : les nouvelles technologies de l'in-

ÉGAUX DEVANT LES TICE

Lors des journées de l'Observatoire des zones prioritaires en mai 2000, un des ateliers a été consacré à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice). D'où cette question prégnante : comment éviter que l'inégalité scolaire, et ultérieurement dans l'accès à l'emploi, ne se développe davantage entre ceux qui ont accès à l'informatique dans leur famille et les autres ? Déjà certains enfants arrivent au CP avec une pratique informatique, des élèves disposent chez eux de cédéroms de soutien scolaire, d'autres utilisent Internet pour préparer exposés, travaux écrits... D'autant que la pratique des Tice peut être source de plaisir ou d'exclusion par la nature même des dispositions, capacités, envies qu'elle implique, en particulier :

- un travail de plus en plus abstrait et interactif avec ses caractéristiques propres : savoir lire rapidement et globalement une page, respecter un timing, supporter un apprentissage long, etc.

- la gestion de l'abondance, du temps, de l'espace, de la transparence, etc.
 - L'École se trouve aujourd'hui devant la même responsabilité que dans le passé face à l'absence de livres dans les familles. Comment contourner l'obstacle ?
 - en développant des coopérations dans l'École et en mettant en place des dispositifs périphériques (ateliers sur le temps de midi, après 16h30, pendant les vacances) avec l'appui des aides éducatives.
 - en proposant aux jeunes des activités multiples, afin qu'ils utilisent les ordinateurs le plus souvent possible : jeux, recherches sur Internet, messagerie, construction de pages web, visio conférences...
 - en proposant des formations aux parents des milieux les plus défavorisés afin qu'ils puissent dialoguer avec leurs enfants.
- C'est à ce prix que l'École pourra prendre toute sa place dans sa lutte contre l'exclusion et la ségrégation.

FORUM SGEN-CFDT

Ce dossier sur les Tice n'a pas la prétention d'avoir fait le tour complet de la question. Ce qui est évident est bien le fait que les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont en train de changer l'École. Vous vous intéressez au problème. Vous vous posez des questions. Vous avez mené vos propres expériences et connus des échecs et des réussites. Vous avez des attentes envers l'institution. La parole est à vous ! Le Sgen-CFDT ouvre un forum où vous pourrez vous exprimer sur les Tice et vous enrichir des expériences des autres. À vos micros : <http://sgencfdt.free.fr/>

Patrick Salvadori

L'ENSEIGNEMENT ET LES MÉDIAS

Pour *Profession Éducation*, Alain Touraine analyse l'effet de l'arrivée des nouvelles technologies sur le rôle de l'enseignant, « médiateur par excellence ». Pour lui, ces nouvelles techniques vont permettre d'enrichir l'enseignement. Regard de sociologue.

L'effet principal des médias de tous les types est de dissocier les messages de leur contexte social et culturel, ce qui est à la fois mauvais et bon. Mauvais, car cette dissociation peut être artificielle et introduire des interprétations qui éliminent toute logique sociale, au nom d'une lecture émotionnelle et fausement universaliste. Bon aussi, car ce mouvement participe d'une tendance plus générale de la modernité qui élimine les cadres et les normes sociaux au profit de "l'individualisme moral" dont parlait Kant, et plus concrètement d'une prise en compte des caractéristiques personnelles de ceux à qui on adresse des messages. Les médias n'ont d'effets que s'ils sont relayés par des médiateurs dans de petits groupes.

L'enseignant est le médiateur par excellence. Son rôle n'est pas diminué par les médias ; il est modifié. Il est de remplacer les connotations sociales et culturelles des messages classiques par une communication individualisée, par la prise en compte à la fois de la généralité du message et de la particularité de sa réception par chaque élève ou étudiant. Il n'y a aucun paradoxe à dire que le recours aux médias individualise la communication.

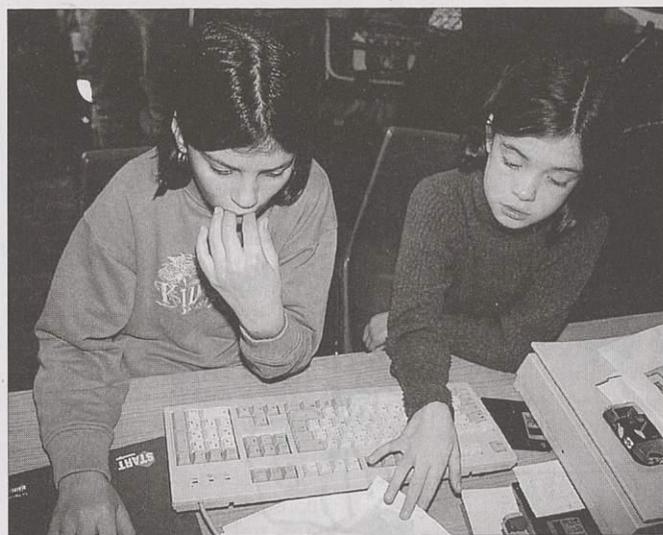
Mais cette nouvelle forme d'enseignement est en effet bien différente de celles dont nous avons l'habitude et qui cherchent à dégager l'élève de son milieu particulier pour le mettre en rapport aussi directement que possible avec des valeurs universelles, et

en premier lieu avec la connaissance scientifique et avec de grandes œuvres culturelles ayant atteint une reconnaissance sinon universelle, du moins très large.

Il existe un danger dans l'emploi des multimédias : céder aux plaisirs et aux difficultés de l'instrumentalité ; mais il n'est pas pire que celui des méthodes traditionnelles qui sont très instrumentales, par exemple dans l'étude des langues où l'apprentissage de la grammaire fait souvent écran à la rencontre d'un texte.

Inversement, l'enseignant est amené, par l'emploi des médias, à reconnaître la diversité des démarches qui peuvent conduire au même résultat ou au même but. Le recours aux nouvelles technologies diversifie les modes de transmission des messages ; il ne massifie pas la communication ; au contraire, il l'individualise, du simple fait que la participation de chacun est plus active.

« Il n'y a aucune raison de penser que l'utilisation des nouvelles techniques diminue la place de la connaissance et de l'apprentissage dans l'enseignement, comme s'il s'agissait de remplacer la mémorisation par le jeu, deux solutions également mauvaises. »



« Le recours aux nouvelles technologies ne massifie pas la communication ; au contraire, il l'individualise. »

L'enseignement devient alors communication et non plus initiation. Il ne place plus l'élève devant les statues des grands textes ou des grandes lois scientifiques. Il lui fait de mieux en mieux comprendre le processus des connaissances qui mène à atteindre aussi bien des résultats scientifiques que le savoir des sciences humaines ou celui des "sciences de l'esprit", pour garder la tradition allemande de distinction de trois types principaux de connaissances. Il n'y a aucune raison de penser que l'utilisation des nouvelles techniques diminue la place de la connaissance et de l'apprentissage dans l'enseignement, comme s'il s'agissait de remplacer la mémorisation par le jeu, deux solutions également mauvaises.

De nouveaux langages doivent servir à transmettre non seulement de nouvelles

connaissances mais surtout le processus d'acquisition de ces connaissances. Il s'agit simplement de renforcer la part des "travaux dirigés" par rapport au cours magistral dans l'enseignement. Ce qui doit élargir la participation active des élèves : au lieu d'écouter, ils construisent une démarche de connaissances. Souvent même, y compris dans l'enseignement à distance, les élèves ou étudiants communiquent entre eux, se rencontrent même, et l'enseignant a plus de rapport personnalisé avec les élèves éloignés que dans la classe traditionnelle. Il ne faut surtout pas opposer le face-à-face, qui se réduit souvent à l'écoute passive, à l'emploi de techniques qui semblent faire écran à ce face-à-face et qui le plus souvent font appel à des conduites plus actives.

Alain Touraine

FILLES ET GARÇONS À L'ÉCOLE : UNE ÉGALITÉ À CONSTRUIRE

Cet ouvrage collectif, préfacé par les quatre ministres qui ont signé le protocole pour l'égalité des chances entre filles et garçons, fait le point sur ce thème, chiffres à l'appui.

Les auteurs, toutes femmes, institutionnelles, psychologues, sociologues, chercheuses, sont unanimes : l'égalité est encore à construire. La mixité, décrétée en 1957, pour des raisons économiques (crise de croissance de l'enseignement secondaire), n'a pas été pensée, elle s'est organisée selon le mode masculin. L'École apparaît encore aujourd'hui comme un lieu asexué qui échapperait au modèle des rapports sociaux de sexe qui structurent notre fonctionnement. Les filles réussissent mieux

mais les inégalités demeurent (représentations, filières, métiers, salaires, etc.). Or l'École a sa part de responsabilité, notamment dans le "curriculum" caché que vivent les élèves, fait d'expériences d'apprentissages, de relations sociales, d'interactions notamment avec les enseignants, très différentes, selon qu'on soit garçon ou fille. C'est pourquoi, il faudrait développer dans l'Éducation nationale une vraie culture de la mixité, une pédagogie de coéducation qui lutte contre les stéréotypes et les comportements inconscients que tout un chacun véhicule. Cela passe par une sensibilisation des enseignants à laquelle cet ouvrage peut contribuer.

Filles et garçons à l'École : une égalité à construire, sous la direction de Françoise Vouillot, CNDP, 159 p., 95 F.

LE DESTIN DES FEMMES ET L'ÉCOLE

Malgré les déclarations de principe, la notion d'égalité entre les femmes et les hommes semble difficile à mettre en pratique. Elle se heurte à des traditions, à des préjugés auxquels n'échappe pas le système éducatif.

Pour mettre à jour le rôle de l'institution scolaire, l'auteur a exploré les manuels d'histoire de l'école élémentaire et les instructions officielles qu'ils observent depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Dans ces manuels, la dénégation du rôle des femmes, tant au travail que sur la scène politique, est plus fréquente que sa reconnaissance.

À l'insu peut-être de leurs auteurs, les représentations des femmes dans l'histoire nationale offrent aux écolières des modèles identificatoires dessinant le destin qui leur est assigné dans la société.

Denise Guillaume a recherché l'articulation de l'évolution du contenu de ces livres avec celle de l'enseignement de l'Histoire et les positions idéologiques de partis, de syndicats, de revues pédagogiques. Elle conclut par des propositions pour une histoire des femmes à l'École.

Mais jusqu'où s'engagera l'institution scolaire en faveur d'une cohabitation égalitaire dans la Cité ? Cette étude permet de mieux voir le chemin qui reste à parcourir.

Le destin des femmes et l'École, Denise Guillaume, éditions L'Harmattan, 254 p., 130 F.

STAGE DE PÉDAGOGIE INSTITUTIONNELLE

Le Cépi, collectif des équipes de pédagogie institutionnelle, organise un stage d'initiation et d'entraînement à la pédagogie institutionnelle, ouvert aux enseignants, éducateurs et travailleurs sociaux.

Ce stage aura lieu du 19 au 26 août 2000 en Val D'Aoste.

Contact :
Josiane Madelaine
8 rue Lucien Noiroit
57240 Nilvange
Site du Cépi :
www.multimania.com/cepi

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de *Profession Education*), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Divers

"S'agit-il d'un accident de la circulation arrivé à un piéton ? L'absence d'enquête due à l'imprécision de la loi n'a pas permis d'établir les causes du décès de mon père. J'ai besoin de signatures de lettres à des parlementaires pour changer la loi."
Pour plus d'info, écrire à Gérard Doucet, impasse Tabert, 82000 Montauban

Ventes

Peugeot 309 Vital 1993 5 CV, 162000km, CT ok, entretien garage, autoradio, pneus neufs, près Poitiers, 19 000 F.
Tél : 05 49 03 26 35
ou 06 84 15 10 54

Réunion est, Bras Panon, prox. base nautique, comm., école et services, villa 6/7 p. en U, gde terrasse, gd sal., cuis. amén., terrain arboré et fruitier 1 525 m², gar. dble avec grenier, 1,3 MF à déb.
Tél : 06 14 28 53 20

Locations

Prague, app. de 1 200 F à 2 000 F/sem.
Tél : 01 60 72 62 48

73 - Le Corbier, 1 500 m alt. en station, 3 p., 5 à 8 pers., tt cft, 2 balc. sud, prox. commerces, restaurants, garderie, pisc., patinoire...
Tél : 03 89 83 01 22

75 - Paris Faidherbe/G. de Lyon (12^e), été 2000, pt 3 p., tt cft, balc., 3 couch., 2 pers., 1 000 F/sem.
Tél : 02 69 61 59 31
ou 01 44 68 97 05

64 - Biarritz, app. 4 ch., calme, 5 mn plage, du 15/07 au 18/08, 4 000 F/s., autres sem. 3 500 F, réduc. 500 F/qz.
Tél : 01 43 68 02 12

50 - 30 km Mt-St-Michel, gîte rural, 2 épis, tt cft, animaux acceptés, loc. tt l'année.
Tél : 02 33 48 25 49

85 - Vendée, gîte tt cft, 3 ch., 6 pers., mezz., préau couvert, pisc. sur gd terrain clos, poss. rand., pêche, tourisme, 2 500 F/s. juil.-août, tarif dégressif hors été.
Tél : 05 45 95 96 78
ou 06 10 70 08 91

13 - Aix-en-Provence, T2 balcon sud, 3/4 pers, 2 km centre, juillet à septembre, 1 600 F/s ou 2 700 F/qz charges comprises.
Tél : 04 42 63 05 87

17 - Ile-de Ré, Port St-Martin, studio tt cft, week-end/sem./quinz.
Tél : 05 55 79 88 81
ou 06 14 66 44 92

84 - Lubéron, mais. de village, 3 pers., 1 800 F/s.
Tél : 04 90 05 63 71

12 - Salles Curan, 1 km lac Pareloup, T3, 75 m², poss. 8 couch., week-end et de juin à sept., 1 500 à 1 800 F/s. selon période, tarifs dégressifs selon durée.
Tél : 05 65 67 38 93 (HR)

29 - Prox. Brest, 500 m plages non polluées, gde mais. 4 ch., 6 pers., tt cft, terrasses, jard., gar., 3 000 à 3 500 F/s. août-sept.
Tél : 02 98 48 91 63

56 - Port Louis, T2 en août à la sem. libre du 29/07 au 02/09, tt cft, calme, jard., 1 950 F.
Tél : 02 97 82 44 80

17 - Ste-Marie-de-Ré, villa 7 pers., tt cft, 100 m² habitable, gd séj. 48 m² avec cuis. améric. équipée, 3 ch., 2 s. d'eau, 2 wc, jard. clos 300 m², terrasse 50 m², comm. et marché 200 m, mer 600 m, La Rochelle 15 km.
Tél/fax : 05 46 45 07 57

83 - Sanary-sur-Mer, 800 m de la mer, F1, 4 pers., 3^e étage, tt cft, 2 000 F/s. haute saison, 1 500 F/s. basse saison.
Tél : 04 76 98 23 56
ou 06 87 17 16 81

Espagne - app. ds village, 5/6 pers., confort.
Tél : 00 34 93 895 42 41

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

Vincent Fabre

Catherine Hirschmuller

COMITÉ DE RÉDACTION

J.J. Biger, I. Conversin,

F. Lebocey, R. Piécuch,

C. Renaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76)

CPPAP 440 D 73 S

ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, av. Simon-Bolivar

75950 Paris cedex 19

Tél : 01 40 03 37 00

Fax : 01 42 02 50 97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

Sur Internet : <http://www.sgen-cfdt.org>

Par mél :

fede@sgen-cfdt.org

PHILIPPE MEIRIEU

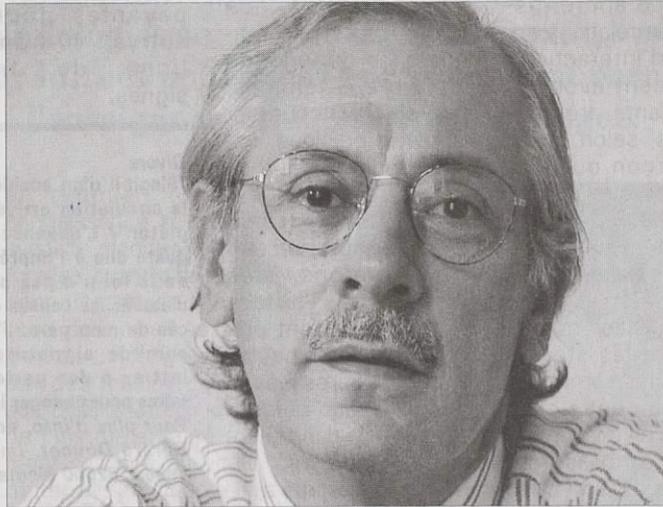
Que retires-tu de ton passage à l'INRP ?

Je n'ai pas accepté cette direction pour m'engager dans une carrière de haut fonctionnaire. Je me sens d'abord, pour ma part, un enseignant, un chercheur et un militant pédagogique. Je pensais qu'il y avait à l'INRP, un vrai travail possible pour faire avancer quelques idées qui me tiennent à cœur : associer plus étroitement les praticiens à la recherche, favoriser le développement de recherches sur les pratiques, mettre en réseau les innovations, en évaluer les résultats, en capitaliser et faire connaître les acquis. Il me semblait aussi particulièrement nécessaire, dans la confusion et la mauvaise foi des débats actuels sur l'école, de contribuer à les éclairer par une mise en perspective historique et philosophique. J'ai tenté de réaliser ces objectifs pendant deux années... tout en gérant au quotidien une administration lourde et en faisant face à de nombreuses contradictions : il n'est pas facile de défendre l'idée que les postes à l'INRP doivent être ouverts, le plus largement possible, à tous les enseignants intéressés par la recherche et, d'autre part, d'affronter l'inquiétude, voire la colère de ceux qui sont là, en place depuis longtemps et n'ont pas démérité. Mais il faut choisir : la limitation du temps des détachements et leur renouvellement me sont apparus indispensables pour favoriser la meilleure irrigation du terrain par la recherche. L'exercice des responsabilités institutionnelles permet de faire un dur apprentissage : l'ensemble des intérêts individuels légitimes ne constitue pas forcément l'intérêt général. Cela dit, ce n'est pas pour cela que je suis parti.

Que penses-tu du projet de Jack Lang de mettre en place quelques établissements expérimentaux ?

J'ai toujours milité pour l'innovation pédagogique. Cette dernière est même, à mes

Enseignant, chercheur et militant pédagogique, Philippe Meirieu vient de démissionner de la direction de l'INRP, estimant que « la poursuite de la rénovation pédagogique est gravement compromise ». Il tire ici le bilan de son expérience et prend position dans les derniers débats qui traversent l'École.



Je crains que, pour des raisons politiques, voire politiciennes, on se contente d'une stratégie "vitrines".

yeux, une condition essentielle de la recherche : on ne peut rien observer si l'on ne fait pas "varier" certains éléments. Je crois à la "recherche exploration", au nécessaire développement de l'inventivité pédagogique ; je crois qu'il faut être à l'écoute de tous ceux qui mettent en place des formules originales et nouvelles. Mais cette démarche doit s'accompagner d'une évaluation minimale. Il faut qu'on puisse dégager des enseignements de ce que l'on observe, réfléchir sur ce qui est transférable et à quelles conditions. C'est pourquoi il me semble que le développement d'établissements expérimentaux en dehors de l'INRP est dangereux. Dangereux pour ces établissements qui peuvent dériver vers le "n'importe quoi" ou ne réussir que grâce au traditionnel "effet placebo", dangereux pour l'INRP qui se voit ainsi renvoyé dans sa tour d'ivoire.

J'ajoute une vraie crainte : que, pour des raisons politiques, voire politiciennes, on se contente d'une stratégie "vitrines". Il est relativement facile aujourd'hui de se rallier les conservateurs en renon-

çant à un certain nombre de réformes et à se rallier les progressistes en affichant quelques enclaves novatrices. On gagnera peut-être ainsi quelques voix aux élections, mais on risque de laisser le système scolaire en panne : sans véritable solution aux défis qui se présentent à lui aujourd'hui.

Le collège pour tous est attaqué ? Comment te situes-tu dans ce débat ?

Le principe du collège pour tous est, à mes yeux, absolument essentiel. Il participe de la scolarité obligatoire et, à ce titre, il doit garantir à tous les jeunes une véritable culture commune, leur permettant de se spécialiser ensuite dans une profession ou un champ disciplinaire. Si le collège pour tous est menacé, c'est, à mon avis, pour plusieurs raisons : d'une part, nous n'avons pas véritablement défini ce que nous attendons de la scolarité obligatoire : quelles sont les compétences que chaque élève doit maîtriser ? Que doit-il avoir rencontré comme expériences sociales au cours de ses seize premières

années ? Quels savoirs sont-ils absolument indispensables pour qu'il puisse affronter et comprendre un monde de plus en plus complexe et abstrait ? Tant que nous n'aurons pas tranché sur ces questions et tant que nous n'aurons pas retrouvé une grande ambition pour la scolarité obligatoire, la question du collège ne pourra pas vraiment être traitée. D'autre part, le problème du collège aujourd'hui, c'est, à bien des égards, le problème de l'hétérogénéité des classes : celle-ci inquiète les parents et met les enseignants en difficulté. De plus, une idéologie, pour le moins fâcheuse, qui commence à s'exprimer ouvertement, laisse entendre que l'on ne peut enseigner efficacement que dans des classes homogènes à tous égards... on en vient même, dans certains cas, à évoquer une homogénéité ethnique ! Ma conviction est que l'hétérogénéité est une richesse et qu'il faut la réintroduire là où elle n'existe pas suffisamment : les "classes de référence", au collège, doivent absolument être hétérogènes pour que la scolarité obligatoire soit un véritable creuset social conforme au projet de "l'École de la République". Mais cela n'est possible qu'à deux conditions : qu'à côté des classes hétérogènes, des groupes de niveaux ou de besoins, du tutorat, de l'accompagnement individualisé soient développés pour répondre aux problèmes spécifiques de certains élèves... et aussi que la formation des enseignants soit repensée pour que ces derniers apprennent véritablement à gérer l'hétérogénéité. À travers la question du collège, c'est une vraie question de société qui se pose : se résigne-t-on à ce que les clivages sociaux se développent de plus en plus tôt et de plus en plus vite ou espère-t-on encore que la société française pourra rester fidèle à ses idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité ?

Propos recueillis par Jean-Luc Villeneuve

Depuis septembre 1997,
un service pour tous

Le Sgen-CFDT sur Internet

- ➔ L'actualité en direct
- ➔ Votre métier
- ➔ Des textes de référence
- ➔ Des renseignements pratiques

Donnez votre avis !

Le syndicalisme en direct

Un site : <http://www.sgen-cfdt.org>

Une adresse électronique : fede@sgen-cfdt.org

Nous recréons votre univers dans le monde entier.
A quelques détails près.



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

Un outil indispensable

Les textes officiels concernant l'Éducation nationale changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire pour les personnels, mais également pour les établissements. Le Vade mecum du Sgen-CFDT est rangé dans trois livres-classeurs. Chaque trimestre, la *Revue du Vade mecum* permet une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apporte commentaires et appréciations sur les nouveaux décrets, circulaires ou lois publiés ou en préparation.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✕ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✕ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✕ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

**SGEN
CFDT**

Bon de commande

à renvoyer à : Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

Adhérent : Oui Non

Tarifs valables de janvier à décembre 2000.

Cocher la case choisie

	Volumes 1 et 3, avec mises à jour	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2000	260 F	470 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2003	460 F	870 F
Volumes 2 et 3, avec mises à jour			
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2000	260 F	470 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2003	460 F	870 F
Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour			
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2000	420 F	750 F
<input type="checkbox"/>	jusqu'en décembre 2003	720 F	1 350 F

(*) **Agrafer la bande adresse de Profession Éducation à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.**
Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque à l'ordre du Sgen-CFDT :

